



Procédures d'urgence (Cas mineur)

Mai 2010

Procédures à suivre lors d'un sauvetage

Cas mineur

Une situation mineure ne requiert pas l'évacuation des participants sur le plan d'eau. La situation peut être réglée sans nuire au fonctionnement habituel.

Voici des exemples :

- Saignement de nez
- Crampe
- Coupure
- Étourdissement

- 1- L'intervenant reconnaît une situation d'urgence.
- 2- Celui-ci siffle 1 coup pour une situation mineure.
- 3- Il pointe d'une main l'intervenant le plus près de la situation et de l'autre main pointe l'endroit du sauvetage ou effectue le sauvetage lui-même.
- 4- Les autres intervenants en poste de surveillance assurent la surveillance de l'intervention et le bon déroulement de l'activité jusqu'à l'arrivée de l'intervenant le plus près.
- 5- Cette personne devient l'intervenant #1. Il vérifie l'environnement et élimine toute source de danger avant d'intervenir sur la victime. Il effectue le sauvetage le plus efficacement possible. (arrêt du moteur, position sécuritaire, etc.)
- 6- L'intervenant #2 devient celui qui est le plus près de l'intervenant #1. Il doit rester près de l'intervenant #1, prendre en charge ses participants et signaler la situation rapidement au responsable. Le responsable doit préparer le matériel de premiers soins pour l'intervenant #1.
- 7- L'intervenant #1 évalue l'état victime et prend la décision d'évacuer ou non la victime.

- 8- Lors de l'arrivée de l'intervenant 1 et la victime à la base (club ou autre) le responsable s'informe immédiatement de la gravité de la situation et prend en charge la victime. L'intervenant 1 retourne prend charge de ses participants et signale à l'intervenant 2 de la reprise normale de l'activité.
- 9- Si la situation nécessite l'appel des services médicaux d'urgence, le responsable signale à un autre intervenant de contacter le 911. Le responsable doit appeler les parents ou gardien légal du participant.
- 10- Si la situation ne nécessite pas l'appel des SMU, le responsable signale aux autres entraîneurs la reprise normale de l'activité.
- 11- Le responsable remplit le rapport de premiers soins. Une copie pour le parent et une copie pour le club. L'intervenant #1 continue de prodiguer les premiers soins et reconforter la victime jusqu'à la fin de l'intervention.
- 12- Si la victime déclare avoir aspiré ou avalé de l'eau, le responsable doit lui remettre une feuille d'information sur la noyade secondaire et aviser les parents.
- 13- Par la suite, chaque intervenant impliqué doit signer le rapport de premiers soins et le responsable doit le ranger dans le dossier prévu à cet effet.